

**R**éduire  
**R**éemployer  
**R**ecycler  
on gagne **tous** à trier

## Services offerts par la Ville aux Institutions, commerces et industries (ICI)

Par la Ville de Québec

8 novembre 2016



Plan :

- **Déchets** : collectés et traités par la Ville
- **Recyclage** : collecte gratuite offerte par la Ville, accompagnée d'un service-conseil gratuit
- Exemples concrets d'économies suite à l'implantation du recyclage avec la Ville
- Comment bénéficier de la collecte gratuite de recyclage de la Ville
- À venir



# Déchets

Les déchets générés par les ICI et les résidents doivent être collectés et traités par la Ville pour être éliminés à l'incinérateur.

La Ville dessert les ICI pour la collecte des déchets selon plusieurs types de contenants\* :  
Sac, bacs, contenants à chargement avant ou arrière, roll-off, semi-enfouis.\* *selon les règlements applicables, la situation géographique, les volumes générés.*



**R**éduire  
**R**éemployer  
**R**ecycler  
on gagne tous à trier

VILLE DE  
**QUÉBEC**



# Déchets

Faire collecter et traiter ses déchets, cela coûte de l'argent!

Les ICI sont tarifés pour la collecte des déchets selon le type de contenant utilisé :

- Roll-off – Facture mensuelle
- Contenants à chargement avant ou arrière - Facture trimestrielle
- Sac / bacs - compte de taxe annuel.





# Recyclage : Avant 2014 / Maintenant

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ville n'offrait que la collecte du recyclage en bacs roulants de 360 L aux petits ICI situés sur la collecte résidentielle.



Depuis juin 2014, la Ville offre la collecte en bacs, en sacs, en contenants à chargement avant et en roll-off (transroulier) aux ICI\*.

*\*selon les règlements applicables, la situation géographique, les volumes générés.*





# Recyclage : Collecte gratuite

Nouveauté depuis janvier 2014 :

Collecte des matières recyclables de la Ville : **gratuite.**

C'est une collecte **pêle-mêle** des 5 matières recyclables : le papier, le carton, les contenants de plastique, de verre et de métal.

La collecte est offerte gratuitement.

En contrepartie, la Ville s'attend à ce qu'il n'y ait plus de matières recyclables dans les déchets.

**Réduire Réemployer Recycler**  
on gagne tous à trier

## Au travail comme à la maison, JE RÉCUPÈRE!

	Matières acceptées	Matières refusées
<b>Papier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assiettes</li> <li>Assiettes et tasses</li> <li>Libres, verres et vaisselles</li> <li>Papier à lettres et enveloppes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Papier cartonné et papier craie</li> <li>Papier essuie-tout et papier toilette</li> <li>Papier journal ou quotidien</li> </ul>
<b>Contenants de plastique vides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles et contenants identifiés par le symbole du recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants d'huile à moteur ou d'hydrocarbures (autres que des emballages adhésifs)</li> <li>Styros ou PVC</li> </ul>
<b>Contenants de carton vides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes et emballages de carton</li> <li>Carton plat et mouffé</li> <li>Carton légèrement souillé par de la nourriture (ex: boîtes de pizza vides)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carton de</li> <li>Carton plissé</li> <li>Carton enduit ou la nourriture</li> <li>Carton contenant des restes de nourriture</li> </ul>
<b>Contenants de verre vides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pots et bouteilles</li> <li>Bouteilles de vin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appareils électroniques</li> <li>Porcelaine et céramique</li> <li>Tubes d'évacuation</li> <li>Vitraux et miroirs</li> </ul>
<b>Contenants de métal vides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes de conserves</li> <li>Canettes, condenses</li> <li>Et autres contenants en aluminium</li> <li>Conserves et contenants de métal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appareils électriques et électroniques</li> <li>Boîtes d'outils</li> <li>Boîtes et fils de métal</li> <li>Placards</li> <li>Cartons</li> </ul>
<b>Contenants multicouches vides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants de jus</li> <li>Contenants de lait</li> </ul>	
<b>Sacs et pellicules de plastique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sacs de sacs scellés et attachés (moins de 100 litres et moins, pas importe le type de sac)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique d'emballage de produits (serrages)</li> </ul>

Plusieurs matières sont refusées au centre de tri parce qu'elles sont dangereuses pour le personnel ou peuvent causer des bris à la machinerie. Merci de votre collaboration!

Pour plus de détails, consultez le [Vieux Québec](#), [CC de Développement/Recyclage](#), [section Matières recyclables](#).

Cette affiche est recyclable.

VILLE DE QUÉBEC

# Au travail comme à la maison, JE RÉCUPÈRE!

		Matières acceptées	Matières refusées
<b>Papier</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuaire</li> <li>Journal et circulaires</li> <li>Livres, revues et magazines</li> <li>Papier à lettre et enveloppes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Papier carbone et papier ciré</li> <li>Papier reconditionné et essuie-tout</li> <li>Papier plastifié ou métallisé</li> </ul>
<b>Contenants de plastique vides</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bouteilles et contenants identifiés par le symbole du recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants d'huile à moteur</li> <li>Styromousse (autre que des emballages alimentaires)</li> <li>Storus en PVC</li> </ul>
<b>Contenants de carton vides</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bolles et emballages en carton</li> <li>Carton plat et ondulé</li> <li>Carton légèrement souillé par de la nourriture (ex: boîte de pizza vide)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carton ciré</li> <li>Carton plastifié</li> <li>Carton souillé par de la nourriture</li> <li>Carton contenant des restes de nourriture</li> </ul>
<b>Contenants de verre vides</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pots et bouteilles</li> <li>Bouteilles de vin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampoules électriques</li> <li>Porcelaine et céramique</li> <li>Tubes fluorescents</li> <li>Wine et miroir</li> </ul>
<b>Contenants de métal vides</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bolles de conserve</li> <li>Canettes, assiettes et autres contenants en aluminium</li> <li>Couvercles et boîtiers de métal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appareils électriques et chaudières</li> <li>Bombes aérosol</li> <li>Broches et fils de métal</li> <li>Piles et batteries</li> <li>Cinéma</li> </ul>
<b>Contenants multicouches vides</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants de jus</li> <li>Contenants de lait</li> </ul>	
<b>Sacs et pellicules de plastique</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sacs de sacs noués et attachés (forêt de 100 litres et moins, peu importe le type de sac)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plastique d'emballage de palette (wrapping)</li> </ul>

Plusieurs matières sont refusées au centre de tri parce qu'elles sont dangereuses pour le personnel ou peuvent causer des bris à la machinerie. Merci de votre collaboration!

Pour plus de détails, consultez le [ville.quebec.qc.ca/deploiementrecyclage](http://ville.quebec.qc.ca/deploiementrecyclage), section Matières recyclables.

Cette affiche est recyclable

# Recyclage : Collecte gratuite



# Recyclage : Collecte gratuite



Une équipe a été spécifiquement mise en place pour cela : l'Équipe Déploiement Recyclage.

Depuis janvier 2014 :  
Plus de 1500 visites ont été réalisées;  
840 dossiers intégrés, représentant plus  
de 4200 ICI intégrés à la collecte.





# Recyclage : Service conseil gratuit

L'Équipe se déplace chez vous pour faire une analyse de votre situation, **au cas par cas**.

Elle vous aide à intégrer la collecte gratuite de la Ville, tout en vous offrant un service-conseil pour implanter ou améliorer votre tri des matières résiduelles. Des outils d'affichages sont donnés par l'Équipe lors de ces visites.

Des outils d'affichage et de sensibilisation ont été spécifiquement développés par la Ville pour les ICI.



**INTERDIT  
DE STATIONNER  
DEVANT LE CONTENEUR**





# Recyclage : Collecte gratuite

La collecte est gratuite et les contenants (intérieurs et extérieurs) demeurent à la charge des ICI.

Il est nécessaire d'implanter le type et le format de contenant recommandé pour pouvoir bénéficier de la collecte gratuite de la Ville.

Location ou achat, c'est à la convenance du ICI. Auprès du fournisseur de son choix. Il est possible d'implanter plus gros que recommandé, mais pas plus petit.

La collecte est offerte gratuitement.

En contrepartie, la Ville s'attend à ce qu'il n'y ait plus de matières recyclables dans les déchets.

Important : ne pas acquérir de nouveaux équipements de collecte tant que vous n'avez pas été visités par l'Équipe de la Ville.





# Diminuer ses déchets, c'est faire des économies!

Des économies importantes peuvent survenir dans trois cas de figures.

Si vous utilisez pour vos déchets :

- un contenant à chargement avant;
- un contenant à chargement arrière;
- un roll-off (transroulier ou compacteur).



# Diminuer ses déchets, c'est faire des économies!



Vous avez un contenant à chargement avant ou un contenant à chargement arrière pour vos déchets?

Vous payez une **facture trimestrielle** qui est **fonction du niveau de service que vous consommez** calculé à partir du **volume de votre contenant** et de la **fréquence de collecte** du contenant.

En recyclant, vous réduisez le volume de vos déchets.

- Vous pouvez réduire la fréquence et/ou le volume de votre contenant.
- **Vous pouvez donc diminuer votre facture trimestrielle.**



# Diminuer ses déchets, c'est faire des économies!



Vous avez un roll-off (transroulier ou compacteur) pour vos déchets?

Vous payez une **facture mensuelle** qui correspond au **poids** de votre roll-off et au **nombre de voyages à l'incinérateur**.

En recyclant, vous réduisez le volume de vos déchets.

- Vous pouvez réduire le nombre de voyages à l'incinérateur de votre contenant /an.
- Vous pouvez réduire le poids annuel amené à l'incinérateur.
- **Vous pouvez donc diminuer votre facture.**

# Exemples concrets

Un ICI de type « Équipementier industriel »

Abréviation : CCA = contenant à chargement avant

Avant :

1 CCA 6v de déchets, collecté 2/semaine.

Coût annuel associé (donc pour 12 v/semaine) : 5604 \$.

Pas de recyclage implanté alors que ce ICI a 90 % de recyclage dans ses déchets.

*Il génère en réalité 1,2 v/semaine de déchets et 5,4 v/semaine de recyclage.*

Après :

1 CCA 2v de déchets collecté 1/semaine.

Coût annuel associé (donc pour 2 v/semaine) : 934 \$.

1 CCA 6v de recyclage collecté 1/semaine.

Coût annuel associé : 0 \$.

Économie de 5604 \$ – 934 \$ = 4670 \$/an.



# Exemples concrets

ICI de type « Garage » :

Abréviation : CCA = contenant à chargement avant

Avant :

1 CCA 2v de déchets collecté 1/semaine.

Coût annuel associé : 934 \$.

Pas de recyclage implanté alors que ce ICI a 60 % de carton et 10 % de papier dans ses déchets.

*Il génère en réalité 0,6 v/semaine de déchets et 1,4 v/semaine de recyclage.*



Après :

1 CCA 2v de déchets collecté 1/2semaine.

Coût annuel associé : 467 \$

1 CCA 2v de recyclage collecté 1/semaine.

Coût associé : 0 \$



Économie :  $934 \$ - 467 \$ = 467 \$/an$

*L'économie pourrait possiblement être plus grande encore.*

**R**éduire  
**R**éemployer  
**R**ecycler  
on gagne tous à trier

VILLE DE  
**QUÉBEC**



# Exemples concrets

Un ICI de type « Loisir » :

Cas avec « conversion de contenant »

Abréviation : CCA = contenant à chargement avant

Avant :

1 CCA 8v de déchets collecté 2/semaine.

Coût annuel associé (pour 16 v/s) : 7472 \$.

Pas de recyclage implanté, alors que ce ICI a 75 % de papier et 10 % de carton dans ses déchets.

*Il génère en réalité 2,4 v/semaine de déchets et 13,6 v/semaine de recyclage.*

Après :

Conversion du CCA 8v de déchets en CCA 8v de recyclage.

Donc 1 CCA 8v de recyclage collecté 2/semaine.

Coût annuel associé : 0 \$

Implantation d'un CCA 4v de déchets collecté 1/semaine.

Coût annuel associé (pour 4 v/semaine) : 1868 \$.

Économie de  $7472 \$ - 1868 \$ = 5\,604 \$$  /an.





## Quelques constats

La grande majorité des ICI n'ayant pas encore de recyclage implanté, rencontrés par l'EDR, ont entre **40 et 60 %** de matières recyclables dans leurs déchets. Pour certains ICI, l'économie sur la facture de déchets est telle que l'acquisition du contenant de recyclage **peut être amortie en quelques mois...**

La grande majorité des personnes rencontrées chez les ICI sont **volontaires** à implanter ou améliorer leur tri des matières recyclables.

La grande majorité des personnes rencontrées **ne savent pas ou se trompent** concernant les matières qui sont acceptées ou refusées dans le contenant de recyclage.

*Selon une étude menée par Recyc-Québec en 2015 auprès des citoyens :*

- *Près de la moitié des répondants pensent qu'ils récupérerait beaucoup plus (15 %) ou un peu plus (32 %) que maintenant s'ils savaient davantage ce qui doit ou ne doit pas être mis au bac de récupération.*
- *Plus d'un répondant sur deux (56 %) aimerait contribuer davantage à une saine gestion des matières résiduelles.*
- *Les trois quarts des répondants (76 %) sont très (43 %) ou plutôt favorables (33 %) avec l'idée que leur municipalité adopte une politique « zéro déchet ».*



# Comment intégrer la collecte gratuite de la Ville?

Vous souhaitez bénéficier de la visite de l'Équipe Déploiement Recyclage?

Comme déjà plus de 8 000 établissements, inscrivez-vous au programme pour bénéficier de ce service de collecte.





# Comment intégrer la collecte gratuite de la Ville?

1. Inscription en ligne au programme;
2. Visite d'inventaire (40 min à 1h);
3. Envoi des recommandations;
4. Mise en place des recommandations;
5. Visite de vérification (5 à 20 min);
6. Si tout est ok, intégration à la collecte gratuite.

- Air
- Arbres, plantes et faune
- Eau
- Efficacité énergétique
- Matières résiduelles
- Transport

## 1- Inscription en ligne :

Vous êtes locataire? Demandez à votre propriétaire du bâtiment de s'inscrire... L'implantation se fait **pour l'ensemble des locataires** du bâtiment.

Que vous ayez ou non le tri du recyclage déjà implanté, vous pouvez vous inscrire.

## Formulaire d'inscription au service de déploiement Recyclage

1- Adresse 2- Renseignements généraux 3- Validation 4- Confirmation

### Adresse de l'industrie, du commerce ou de l'institution

Important: notez que seul un propriétaire peut effectuer une demande pour le service de déploiement recyclage. Vous êtes locataire de votre bâtiment commercial et désirez implanter la collecte des matières recyclables? Parlez-en à votre propriétaire.

Commencez votre inscription en entrant le **numéro d'immeuble** et le **nom de la rue** de votre industrie, commerce ou institution. Vous pouvez aussi faire sa **recherche par code postal**. Notez que pour être admissible au service, l'adresse doit être située sur le territoire de la ville de Québec.

**Important : nous vous demandons de ne pas acquérir de nouveaux équipements et contenants de collecte, tant que les recommandations de l'Équipe déploiement recyclage ne vous ont pas été transmises.**

Adresse

Code postal

Adresse :

Exemples : 430 4e rue  
1935 henri-bourassa

 Rechercher

Ne pas acquérir de nouveaux équipements tant que vous n'avez pas été visités par l'Équipe.



# Intégrer la collecte

## 2- Visite d'inventaire :

Suite à l'inscription, l'Équipe vous contacte pour prendre RDV pour réaliser une **visite d'inventaire dans votre établissement**, dont le but est de :

- Faire l'inventaire de vos matières résiduelles et équipements;
- Expliquer quelles sont les matières acceptées et refusées dans la collecte de la Ville;
- Répondre à vos questions;
- Distribuer des outils d'information et de sensibilisation.

Durée moyenne : entre 40 min et 1h

# Intégrer la collecte

## 3-Envoi des recommandations

- Un compte-rendu de visite est envoyé récapitulant les conseils donnés sur place.
- Le rapport de visite est analysé par un comité technique qui émet les recommandations concernant :
  - le type et la taille du ou des contenants de collecte à implanter;
  - l'emplacement des contenants de collecte.

En tenant compte :

- des équipements et des volumes de matières résiduelles;
- des fréquences et types de collectes offerts;
- des réglementations à respecter :
  - règlement d'enlèvement (conditions de collecte);
  - règlement d'urbanisme (emplacement des contenants);
- des contraintes spécifiques à l'établissement.





# Intégrer la collecte

## 4 – Mise en place des recommandations

Un délai de base, par défaut, de 2 mois vous est donné pour prendre les mesures nécessaires pour mettre les recommandations en place.

Ce délai peut **tout à fait être augmenté, sans aucun problème.**





# Intégrer la collecte

## 5- Visite de vérification

Dès que les recommandations sont mises en place, vous devez contacter l'Équipe pour prendre RDV pour la visite de vérification.

**Le contenant ne sera pas collecté tant que la visite de vérification n'aura pas été faite.**

La visite de vérification permet de :

- vérifier que le type et le volume du contenant est le bon, que les contenants sont bien à des emplacements conformes avec la réglementation;
- réexpliquer quelles sont les matières acceptées/refusées et répondre aux questions ;
- distribuer d'autres documents d'information et de sensibilisation, si nécessaire;
- donner des conseils sur la manière d'impliquer le personnel dans la réalisation d'un bon tri.

Durée moyenne : entre 5 et 20 min.



# Intégrer la collecte

## 6- Intégration à la collecte gratuite

Si la visite de vérification est **ok**, votre établissement peut intégrer la collecte gratuite.

Il reste à nous aviser à partir de quelle semaine vous souhaitez intégrer la collecte gratuite de la Ville.



# Intégrer la collecte

7- Après intégration :

- Surveiller le taux de remplissage de votre contenant de déchets : c'est le temps de faire vos économies! *(Si vous souhaitez faire diminuer la fréquence de vos déchets, un simple appel à votre bureau d'arrondissement suffit).*
- Sensibiliser régulièrement vos employés aux avantages de faire le tri *(dont l'avantage \$)*;
- Assurez-vous qu'ils sachent quoi mettre dans le bac bleu;



# Intégrer la collecte

L'Équipe est là en permanence pour répondre à vos questions concernant les matières acceptées dans le bac de recyclage de la Ville.

- En cas de doute, merci de communiquer avec l'Équipe avant de mettre une matière dans le bac.
  
- Garder en tête qu'une matière qui n'est pas à sa place :
  - contamine les matières présentes et en dégrade la valeur;
  - occasionne des surcoûts d'opération;
  - nuit au travail du personnel du centre de tri;
  - peut causer des bris de machineries et des risques d'accident.



Matières  
problématiques





## Quelques points à démystifier

**Oui**, les matières sont recyclées!

À Québec, **90 % de votre bac bleu est recyclé!**

**Oui**, c'est rentable de recycler!

À Québec, une matière recyclable mise dans le contenant de recyclage nous coûte à tous **18 fois moins cher** que si elle était mise dans le contenant de déchets!



À venir...

**L'interdiction de jeter le recyclage aux déchets** s'en vient, autant prendre les devants en implantant au plus tôt le tri des matières recyclables dans vos établissements.

Pour information :

- Le gouvernement provincial a décrété le bannissement de l'élimination pour différentes matières;
- Le gouvernement provincial a édicté des cibles de valorisation des matières à atteindre;
- L'incinérateur de Québec fonctionne actuellement à presque pleine capacité;
- Le centre de tri de la Ville de Québec a été modernisé depuis 2 ans pour être capable d'accueillir plus de matières;
- Montréal a déjà pris cette mesure...





À venir...

Recycler est devenue une « norme sociale ».

Selon une étude menée par Recyc-Québec en 2015 auprès des citoyens :

- Près des trois quarts (**74 %**) des répondants estiment qu'on doit **éviter d'utiliser les services et produits d'entreprises qui ont une piètre performance environnementale.**
- Plus de huit personnes sur dix (81 %) ressentent un sentiment d'urgence à poser des gestes durables pour lutter contre les problèmes environnementaux.



À venir...



La collecte des résidus alimentaires (matière organique) sera offerte par la Ville lorsque l'usine de biométhanisation sera construite (2022).

**Objectifs :**

- Détourner de l'incinérateur le tonnage de matière organique;
- Mettre en valeur cette matière (énergie + matières fertilisantes).



Rappel : cette orientation découle de la réglementation provinciale qui impose le bannissement de la matière organique des sites d'élimination en 2020.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions?

On gagne tous à trier!

